VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 96-122—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE

THOMAS FINEGAN.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée Succession de Thomas Finegan, dossier No 96.122, ledit ordre daté et signé du 31 mai 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 6 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, la propriété foncière ci après décrite :

Premier—Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'étendue autrefois connue comme la "Brooklyn Warehouse Company Property," désigné comme lot numéro deux de l'îlet numéro cent vingt-neuf, borné par l'avenue Opelousas (autrefois rue Market), l'avenue Bidell (autrefois rue Jackson) et les avenues Atlantique et Pacifique, mesurant vingt-sept pieds, cinq pouces de face à l'avenue Opelousas (autrefois rue Market) sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations portent le numéro municipal 1027 avenue Opelousas et consistent d'une bâtisse en bois à un étage, contenant trois chambres et cuisine.

Deuxième — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze, de l'îlet numéro cent quarante-six, borné par l'avenue Bidell (autrefois rue Jackson), la rue Homer, les avenues Elmira et Belleville (autrefois Chestnut) sur un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, daté du 28 février 1870, déposé pour référence en l'étude de W. H. Seymour, notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Homer sur cent vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portant le numéro municipal 816 rue Homer et consistant d'une bâtisse en bois à un étage contenant deux chambres et cuisine.

Cinquième—La moitié d'un intérêt indivis en un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District (autrefois Algier) de cette ville de la Nouvelle-Orléans du s'ilet borné par les rues Belleville (autrefois Chestnut), Vallette (autrefois rue Gosselin), l'avenue Pelican (autrefois la rue Peter) et la rue Alix, désigné comme lot numéro dix, de l'îlet numéro 33 (autrefois l'ilet numéro ——) mesurant trente deux pieds de face à la rue Belleville, (autrefois rue Chestnut) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portant les numéros municipaux 339-41 rue Belleville et consistant d'une maison double contenant six chambres, chambre à bain, et bâtisses dans le fond de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1911, les frais des certificats et les frais de l'acte de vente pardevant William J. Hennessey, notaire. Les loyers réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente, et la vente subiette aux baux existant. Un dépôt de 10 pour cent (sans intérêt) du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

4 juin—4 11 18 25—juil 2 6

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Resseguet vs le mineur Louis Bray, Jr.

No 96,989—Cour Civile de District, Div. A.

A l'encan par FREED & Cie, A. A. Freed, encanteur, MERCREDI le 12 juillet 1911, à midi, à la Bourse de Freed, 914 rue Gravier.

Conformément à et en vertu d'un ordre à moi daté à 6 juin 1911, signé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fortin, Encouragement, Macrepas et Sauvage, désigné par la lettre F, mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Fortin sur soixante-quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil notaire, et de déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

FREED & CO., 914 rue Gravier.

Jos Lantenschlaeger, avocat.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 12

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Alexander Marx, exécuteur et al. vs Leon Marx et als.

No 96,294 — Cour Civile de District, Division A.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Magasin de valeur et Résidence.

No 3137 rue Magasin entre les rues Harmony et Neuvième.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 18 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 7me jour de juin 1911 et le jugement signé en cour ouverte le 13me jour de juin 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, et désigné par la lettre H sur le plan dudit Faubourg, et aussi conformément à un plan livré à Peter Kaiser en son acte d'achat et mesurant, d'après ledit plan dernièrement mentionné, vingt huit pieds une ligne de face à la rue Magasin, entre les rues Harmony et Neuvième, cent soixante-trois pieds de profondeur et façade à la rue Neuvième, cent soixante trois pieds onze pouces et six lignes et demie de profondeur et façade à la rue Harmony et dix pieds dans le fond ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, et connus par le No municipal 3137 rue Magasin, acquis par le défunt Somom Marx, par acte pardevant Joseph Cohn, notaire, de Peter Kaiser, de date du 5 Mars 1862 enregistré dans le livre des transferts, 85 folio 218.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1911, l'acte de vente pardevant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

N. B. Conformément aux conditions du jugement ci-dessus la propriété ci dessus devant être vendue sujette au bail existant et privilège de renouveler en cas le dit bail, lequel bail est daté du 15me jour de juin 1910, et enregistré au bureau des transferts pour la paroisse d'Orléans dans le livre No 239, folio 99, sous les conditions de ce bail, la propriété devant être louée à bail pour $30.00 par mois jusqu'au 31me jour d'août 1912 avec le droit de celui qui loue à bail de renouveler ledit bail aux mêmes conditions pour un terme de cinq ans, commençant à l'expiration du présent bail, et si ce droit de renouvellement a été exercé celui qui loue à bail peut accorder aussi un autre privilège de renouveler pour un autre terme de cinq ans aux mêmes conditions. Une copie dudit bail sera exhibée et lue au moment de la vente.

STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

Edgar H. Cahn, avocat pour le demandeur.

P. H. Monts, avocat pour le défendeur.

15 juin—15 18 25—juil 2 9 16 18

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

V. L. Gilmore et als vs. John L. Gilmore et al.

No 96 894—Cour Civile de District, Div. E.

Au plus haut et dernier enchérisseur.

La Magnifique et Attrayante Résidence Bien Située

No 3225 Rue Prytanée,

Coin de la rue Pleasant.

—AUSSI—

18 actions de la Sterling Remedy Co. de New Jersey (valeur au par $10.00 par action.)

A l'encan, MARDI, le 18 Juillet 1911,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières,

No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, encanteur—Il sera vendu à l'enchère publique, à la date ci-dessus mentionnée, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 8 juin 1911 et le jugement lu et signé en Cour ouverte le 14 juin 1911 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 222, borné par les rues Prytanée, Pleasant, Harmonie et l'avenue St-Charles, mesurant soixante pieds de face à la rue Prytanée sur cent quarante-quatre pieds de profondeur et façade à la rue Pleasant, entre lignes parallèles, mesure américaine, borné dans le fond par une allée dix pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Pleasant et en commun audit lot et autre.

Les améliorations sont connues par le No municipal 3225 rue Prytanée et comprennent une magnifique et attrayante résidence simple à deux étages, contenant grand vestibule de réception, salon double ayant de magnifique chandelle, salle à manger, cuisine, office pour "butler" 4 chambres à coucher, bibliothèque, chambre à bain connexions d'eau et égout, bâtisse dans le fond ayant chambre de domestique, etc., les clefs de la propriété au bureau 322 rue Baronne.

Conditions—La moitié du plus comptant, la balance devant être représentée par billets de l'acquéreur, payables respectivement en un et deux ans après la date de l'adjudication, lesdits billets devant porter intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de 1911. L'acte de vente pardevant J. Kenton Bailey, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Conditions des actions—Comptant sur les lieux.

STROUBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Chas Rosen, O. S. Livaudais avocats.

17 juin—17 19 25—juil 2 9 16 18

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

De la jolie bâtisse simple en bois à 2 étages No 1325 rue Dumaine, entre les rues Marais et Liberté.

A l'encan, JEUDI, le 20 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de Mme Mar an Antonia Bissi veuve de Filippo Lizza.

No 97,239—Cour Civile de District, Div. A.

PAR N. J. CLESI, encanteur — En vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King juge de la Division D, de la Cour Civile de District, signé le 15 juin 1911, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis juge de la Division A, de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île borné par les rues Dumaine, Marais St-Philippe et Treme, et désigné par la lettre C sur un devis ou plan dressé par Arthur De Armas, géomètre-voyer de ville le 17 septembre 1881, et annexé à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 26 octobre 1881, ledit lot mesure vingt-six pieds dix pouces de face à la rue Dumaine vingt-six pieds dix pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, un pouce et deux lignes sur le côté vers la rue Marais et cent vingt-quatre pieds, six ligne sur le côté opposé, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Maria Antonia Bissi, veuve de Philip Lizza, de la succession de Mme Dorcas H. Fahey, par un acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire en cette ville, le 3 avril 1907 enregistré dans le livre des transferts 212 folio 625.

Ladite propriété foncière devant être vendue aux conditions suivantes, à savoir : 1/3 au plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un an en un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente sera démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossées portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance doit être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1911, et l'acte de vente qui doit être passé pardevant Maloney O. Soniat, notaire, et de payer les frais des certificats et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

N. J. CLESI, 821 rue Gravier.

U. Marinoni, Jr., et G. M. Horsor, avocat pour l'exécuteur.

18 juin—18 25—juil 2 16 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph Purpe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,535—Division C.—Attendu que Virginia Reechani, veuve de Joseph Purpe, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Purpe décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Anthony J. Rossi, avocat.

28 juin—28—juil 2 7

Succession de James F. Reeves.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 96,928—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Eva Lee les Fryerson veuve de James F. Reeves, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. D. Dumiger, avocat.

29 juin—29—juil 3 8

VENTES A L'ENCAN,

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le cottage simple No 2759 rue Conti. Succession de Mme C. Catherine Meyer, épouse de Mathias Hamburscht.

No 96 634—Cour Civile de District.

JEUDI, le 20 juillet 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, je vendrai, JEUDI, le 20 juillet 1911 à midi, à heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit :

Un lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No trente et un de l'îlet No 64 borné par les rues Conti, White, Broad et la Promenade Carondelet sur un plan déposé comme No 79, en l'étude de S. Magner, un notaire en cette ville.

Ledit lot mesurant vingt-neuf pieds six pouces plus ou moins de face à la rue Conti sur cent pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année suivante payer pour l'acte de vente par devant Anthony J. Rossi, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 317 rue Carondelet.

18 juin—18 25—juil 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Barbara Heldt, veuve de Daniel Becker.

No 96 652—Cour Civile de District.

Le Cottage Double Elégant, Nos 818 et 820 rue Nord Tonti—JEUDI, le 6 juillet 1911 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi. En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai jeudi, le 6 juillet 1911, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit :

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 295, borné par les rues Tonti, Miro, Ste-Anne et Dumaine, mesurant trente pieds neuf pouces de face à la rue Tonti, trente pieds sept pouces sept lignes de largeur sur la ligne du fond et cent quarante-huit pieds six pouces et une ligne et demie de profondeur et est désigné par le No 25 sur un devis de Bazin et Roche.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les Nos 818 et 820 rue Nord Tonti, et une petite bâtisse dans le fond dudit lot.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité incluant 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès; l'acquéreur doit payer au-dessus et en plus de son enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1911, et déposer 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication avec

GEO. ST. PAUL, Encanteur

4 juin—4 11 18 25—juil 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lucy A. Bassett, épouse de Simon W. Bassett.

No 91,563—Cour Civile de District.

JEUDI, le 20 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, je vendrai JEUDI, le 20 juillet à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit :

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seguin, Eveline, Elise et Bouny, désigné comme lot No 13, et mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Seguin sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le tout d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, le 10 septembre 1846, et déposé en l'étude de H. P. Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan No 195 du livre des plans No 3 bis.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année courante et payer pour l'acte de vente pardevant Wm Kennedis, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur. No 137 rue Carondelet.

B. B. Howard, avocat.

18 juin—18 25—juil 2 9 16 20

Garland Wolfe.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage, sans limite ou réserve. Trois splendides Cottages Doubles qui rapportent des revenus, à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi JEUDI, le 3 août 1911.

En vertu d'un jugement rendu par l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de Mme J. E. Fortier et als vs les mineurs Neivil Settoon et de Nathalie Settoon, Dossier No 93,668, en Cour ouverte le 20 juin 1911, et signé en Cour ouverte le 26 juin 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, Jeudi, le 3 août 1911, les propriétés comme suit à savoir :

(1) 162 et 164 rue Pélican. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 3, (autrefois No 13), borné par les rues Pélican, Délerande, Bouny et Powder, désigné par la lettre B, sur devis dressé par Edgar Pilié, voyer, annexé à un partage par Charles T. Soniat, notaire, le 1er mars 1905, ledit devis étant daté du 20 janvier 1905, ledit lot mesurant 32' 10" 3" de face à la rue Pélican sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot commençant à une distance de 31' 1" de l'encoignure des rues Pélican et Bouny.

(2) 438 et 440 rue Le Bœuf—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 74, borné par les rues Le Bœuf, Alix, Elise et la ligne de la propriété de A. Robelot, ledit lot est désigné par le No 4, sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté du 31 janvier 1905, annexé à un partage, pardevant Charles T. Soniat, notaire, daté du 1er mars 1905, et mesurant 32' de face à la rue Le Bœuf, sur 153' 9" de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot commençant à une distance de 61' 8" de l'encoignure des rues Le Bœuf et Elisa.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en parcelles égales, représentée par billets en sommes convenables aux intérêts des personnes, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'acte de vente jusqu'au payement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. Les acquéreurs devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit et transférer la police au porteur des billets. Les actes de vente devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer les paiements des billets, et toutes les clauses usuelles en l'acte de vente les acquéreurs devant assumer en payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911, et de payer 10 0/0 (sans intérêt) sur accompte du prix d'achat au moment de l'adjudication, la vente sujette aux baux existant et les acquéreurs ne devra recevoir les loyers que et à partir du passage des actes de vente et du paiement des droits. Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.

GARLAND WOLFE, Encanteur.

824 rue Commune.

MM. Zengel, Thomas, Sothen et Lemle, avocats.

2 juil—2 9 16 23—août 3

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI, le 3 août 1911 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté du 22 juin 1911, de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de James et Clara Christie No 96 607, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le No 39, sur un devis par D. E. Sphers à fils voyers daté du 2 décembre 1909 et mesurant d'après ledit devis 24 pieds 11 pouces de face à la place Desaix à son intersection avec le Chemin Gentilly sur 374 pieds 11 pouces de profondeur à l'avenue St-Bernard 346 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne divisant du lot No 40 sur ledit devis et 168 pieds 10 pouces et 8 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage simple en bois à un étage contenant galerie et quatre chambres et une bâtisse à un étage dans le fond contenant deux chambres "out house", etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreyfus, notaire aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, H. A. Mise, avocats.

2 juil—2 9 16 23 30—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos 1014-1016 RUE AUSTERLITZ

SUCCESSION DE Mme MATHILDE DONNADIEU, VEUVE DE THEODORE GUIDRY.

No 97 165—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 27 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 juin 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Le joli cottage double en bois à un étage Nos 1014-1016 rue Austerlitz retiré du trottoir, ayant un joli grillage en fer avec galerie sur le devant. Le terrain est situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Camp et Chestnut, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ledit lot est désigné par la lettre K, sur un devis dressé par W. J. Warren, ingénieur civil, daté du 4 juillet 1903, d'après lequel il commence à une distance de 145 pieds de l'encoignure des rues Camp et Austerlitz et mesurant en mesure américaine 28 pieds 6 pouces de face à la rue Austerlitz sur 150 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Dans un voisinage tranquille, près des lignes de chars, églises, écoles et marchés.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

25 juin—25—juil 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains du Troisième District pour Bâtir.

Succession de Jean Goffro.

No 96,606—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 13 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 juin 1911, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre situés dans Troisième District de cette ville, originalement désignés comme un lot sous le No 2 de l'îlet 116, nouveau Faubourg Marigny maintenant l'ilet 1546 plan de ville, borné par les rues Hope, Deslonde, St-Antoine et Annette, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Hope sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur plus ou moins.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, originalement désignés comme un lot sous le No 3 dans le nouveau Faubourg Marigny, maintenant l'ilet 1547, borné par les rues Hope, Duels, Bagatelle (maintenant Bourbon) et St-Antoine, formant l'encoignure des rues Bagatelle (maintenant Bourbon) et Hope, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Conditions — Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au dessus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente; l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons Terrains dans le Troisième District pour bâtir.

Succession de Michel Gillise.

No 96,606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 13 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 juin 1911 de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, situé dans le Sixième District, dans l'îlet No 582 de cette ville, faisant face à la rue Howard, entre les rues Valence et Cadis, borné par la rue Freret, désigné comme lot E, mesurant trente-trois (33) pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles le tout d'après un devis de subdivision de George De Armas, voyer et ingénieur civil de la date du 21 novembre 1910.

2° Certificat No 10 pour quatre (4) actions de la Builders Supply Company (Ocean Springs, Miss.) de la valeur au pair de vingt cinq dollars ($25.00).

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer et payer pour les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1911, et déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Anthony J. Rossi, notaire.

3° Un lot de meubles de maison consistant de meubles de salon, deux ameublements de chambre, meubles de salle à manger, réfrigérateur, "Quick Meal Range" et chandelier attachés, garde-manger et tables et etc. devant être vendus sur les lieux No 4623 rue Howard, à 2 heures p. m., à la même date.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

826 rue Union

Charles I. Dénechaud, avocat pour l'exécutrice.

Ed. P. Foley, avocat pour les héritiers absents.

17 juin—17 18 25—juil 2 9 16 20

Morgan-Jacobs, inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE SUR QUATRE TERRAINS,

Dans le Troisième District.

SUCCESSION DE J. FRANK VINCENT.

No 96 675 Division E Cour Civile de District.

JEUDI, LE 6 JUILLET 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté et signé du 25me jour de mai 1911, et adressé à SAMUEL L. JACOBS, Encanteur, Bureau No 831 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet Cadiscassement No 719, borné par les rues Mathilda, David, (maintenant Claiborne), Kentucky et Prosper, (maintenant Derbigny); les dits lots sont désignés par les numéros un, deux, trois et quatre dans l'îlet No 18, sur un plan du Faubourg Washington, et mesurant comme suit : le lot No 1, trente et un pieds, un pouce et deux lignes de face à la rue Mathilda sur cent dix-neuf pieds de profondeur et façade à la rue Claiborne, sur lesquelles deux rues il forme l'encoignure et les lots 2, 3 et 4 mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Mathilda sur cent dix neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la dite vente, devant être démontré par billets de l'acquéreur de son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèques spéciales et lien de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1911. L'acte de vente et certificat requis devant être aux frais de l'acquéreur, ledit acte de vente devant être pardevant Peter Saffi, notaire. 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

MORGAN-JACOBS, INC., Encanteurs, Bureau No 831 rue Carondelet.

Wm V. Seeber, avocat.

9 juin—11 18 25—juil 2 9

VENTES AL'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MENAGE.

SUCCESSION DE Mme MATHILDE DONNADIEU.

Veuve de Théodore Guidry.

No 97 165—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL—W. A. Kernaghan Encanteur Bureau No 339 rue Carondelet—MERCREDI 5 juillet 1911 à 11 heures a. m. il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 19 juin 1911 de l'Hon T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour Division A dans la susdite affaire les effets contenus sur les lieux, No 1014 rue Austerlitz entre Camp et Chestnut, comprenant : meubles de chambre à coucher de salle à manger et de cuisine, tapis nattes, etc., selon un inventaire.

Conditions—Comptant.

C. C. Friedrichs avocat.

22 juin—22 25—juil 2 5

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE. Cottage Simple No 2819 avenue Washington, entre les rues Clara et Willow, ayant cinquante pieds neuf pouces de face sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds.

Mme Margaret Baumann, Veuve de Frank Lamothe, maintenant épouse de Owen Maloney vs Louisa Zurchhauser et als. No 96,055 Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, Honorable Porter Parker, Juge.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau 826 rue Union. — JEUDI, le 27 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement signé le 20 juin 1911 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente au plus offrant à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou en dépendant de quelque façon, située dans l'îlet 387, du Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Quatrième, Clara et Willow suivant le plan de Louis Pilié, voyer, déposé en l'étude de E. Bouny. Ladite portion de terre commence à une distance de 96 pieds du coin de la rue Clara et mesure cinquante pieds, neuf pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant : l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de l'année 1911 en plus et au-dessus du